ROLE DU PERSONNEL EN MILIEU HOSPITALIER (TYPE U) OU MAISON DE RETRAITE (TYPE J)

Conforme à l'article U 47 du règlement ERP et Article J35 et J39 arrêté du 19/11/2001

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

• Faire acquérir au personnel une bonne connaissance des consignes particulières, des actions visant à limiter la propagation du feu et la mise à l'abri des malades ou résidents essentiellement par déplacement horizontal

CONTENU

THEORIQUE

- rappel des consignes liées à l'établissement
- le fonctionnement du matériel incendie
- la technique de mise en sécurité
- procédure concernant les fluides médicaux
- les obligations et responsabilités du personnel en contact avec des patients ou résidents

PRATIQUE

- simulation d'un début d'incendie dans une chambre (avec ou sans fumée)
- lecture du tableau ou des reports d'alarme incendie
- intervention dans la chambre avec toutes les précautions d'usage
- alerte des secours
- mise à l'abri des personnes
- recensement des malades ou résidents
- formation sur place du tableau d'alarme

Nous pouvons assurer la formation de nuit pour votre personnel

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 15 MAXIMUM

DURÉE : 1/2 JOURNÉE